

COMMENT INTÉGRER LA FORMATION HMONP DE L'ENSACF À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021 ?

- En nous faisant parvenir un dossier de candidature avant le 1^{er} octobre 2021.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION HMONP À L'ENSACF ?

- La formation se déroule sur 12 mois, du mois de novembre de l'année N au mois de novembre de l'année N+1.

Pour l'année universitaire 2021-2022 :

- Un séminaire de rentrée à l'ENSACF les 18 et 19 novembre 2021
- Des cours à distance 20 vendredis entre le 19 novembre 2021 et le 20 mai 2022
- Une mise en situation professionnelle au minimum d'une durée de 6 mois à temps plein dans une structure d'accueil entre le 1^{er} septembre 2021 et le 15 juillet 2022
- Des soutenances à l'ENSACF à la fin du mois de novembre 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION HMONP 2021-2022

La formation est accessible aux Architectes diplômés d'État sur dossier, après examen par une commission composée des directeurs d'études de la formation HMONP et d'architectes désignés par le Conseil régional de l'Ordre des architectes. Cette commission se réunie au début du mois d'octobre. Elle examine également les candidatures des ADE souhaitant intégrer la formation par la voie de la dispense de Mise en situation professionnelle. Cette commission attribue également un directeur d'études à chaque ADE. À l'issue de la commission, les décisions sont immédiatement notifiées par courriel aux ADE candidats. Les candidats admis doivent alors faire parvenir leur règlement par chèque ou par virement à l'ENSACF (contact : claudette.longet@clermont-fd.archi.fr).

Composition du dossier :

Le dossier est transmis uniquement en format numérique inférieur à 20 Mo, avec la nomenclature : NOM_prenom_portfolio et doit être composé :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un CV ;
- d'un book ;
- du contrat de travail ou de la promesse d'embauche relative à la période de mise en situation professionnelle ;
- des contrats de travail pour les ADE candidats à la formation par la voie de la dispense de MSP justifiant 3 années d'exercice dans le domaine de la maîtrise d'œuvre ;
- du formulaire d'inscription.

Échéance :

Le dossier doit parvenir à l'ENSACF avant le 30 septembre 2021 par courriel à : marilyne.doutre@clermont-fd.archi.fr

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON CONFORME AU FORMAT DEMANDÉ
OU REMIS APRÈS CETTE DATE SERA REFUSÉ.**

LES DATES DES SÉMINAIRES

Séminaire de rentrée à l'ENSACF

→ Jeudi 18 et vendredi 19 novembre 2021

Séminaires à distance :

- Vendredi 26 novembre 2021
- Vendredi 3 décembre 2021
- Vendredi 10 décembre 2021
- Vendredi 17 décembre 2021
- Vendredi 7 janvier 2022
- Vendredi 14 janvier 2022
- Vendredi 21 janvier 2022
- Vendredi 28 janvier 2022
- Vendredi 4 février 2022
- Vendredi 25 février 2022
- Vendredi 4 mars 2022
- Vendredi 11 mars 2022
- Vendredi 18 mars 2022
- Vendredi 25 mars 2022
- Vendredi 1^{er} avril 2022
- Vendredi 8 avril 2022
- Vendredi 15 avril 2022
- Vendredi 13 mai 2022
- Vendredi 20 mai 2022

VOS INTERLOCUTEURS

Responsable pédagogique : Frédéric Martinet :

→ Frederic.MARTINET@clermont-fd.archi.fr

Responsable administrative : Marilyne Doutre :

→ marilyne.doutre@clermont-fd.archi.fr

Assistante : Claudette Longet :

→ claudette.longet@clermont-fd.archi.fr



Liberté
Égalité
Fraternité



85 rue du Docteur Bousquet / 63100 Clermont-Ferrand
tél. +33 (0) 4 73 34 71 50 / www.clermont-fd.archi.fr